

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2023
PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-trois, le 18 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 novembre 2023.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON,

POUVOIRS : Sylvie DELOCHE à Lilian CHAMBONNET, Claude ILLY à Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER à Jean-Michel NOCHATON.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2023, est approuvé à l'unanimité.
Mr Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance,

1- Débat d'Orientation Budgétaire - (Rapporteur : S. BROT)

En préambule, Madame le Maire développe les éléments de contexte,

« La présentation du rapport d'orientation budgétaire reste un moment clef pour les collectivités : Le Président de la République a tracé des lignes de travail bien définies pour l'année à venir. L'objectif : permettre aux élus de « décider de manière plus simple et plus rapide », et de « clarifier les responsabilités » propos plutôt encourageants qu'il a prononcés lors du dernier congrès des maires à Paris. (Je n'y étais pas) Mais qu'en sera-t-il dans la réalité !

Car, force est de constater une dégradation des finances des collectivités à des degrés plus ou moins importants, pointés par le projet de loi de finances 2024.

Nous assistons depuis l'année dernière à des prises de décisions par l'état impactant directement le budget des collectivités territoriales en cours d'exercice, ce qui est inacceptable et en principe contraire à la libre administration des collectivités.

Malgré cela, la bonne gestion qui prévaut à PLV au fil des années, nous permet modestement aujourd'hui de dire que nous sommes une commune qui peut compter sur son attractivité et sur des services municipaux responsables.

Je me dois de vous rappeler qu'en additionnant l'ensemble des mesures qui s'appliquent aux communes et en particulier à la nôtre par les baisses de dotations encore en cette année 2023, c'est chaque année près de 1 000 000€ de perte de recettes qui nous aurait permis de mieux répondre à l'ensemble des besoins de nos concitoyens et de terminer l'intégralité de notre programme avec plus de sérénité.

L'année dernière nous avons augmenté la fiscalité de 1 point. Décision que je n'aurai jamais imaginé prendre. Mais cette année, il n'en sera pas question.

Je sais que certains clament que les communes sont les seules à avoir la clause de compétence générale et qu'à ce titre elles peuvent tout !

Je ne cautionne pas du tout cette affirmation, c'est pour ma part, méconnaître la réalité du terrain ! Elles le pourraient si les ressources correspondantes y étaient associées, ce qui n'est pas le cas.

Nous constatons que trop des transferts contraints car consécutifs à une absence ou un désengagement de l'état que nous devons assumer quand cela est possible :

La sécurité (compétence régaliennne de l'état) sur lequel nous agissons fortement depuis plusieurs années. Le maire étant chargé des pouvoirs de police :

- Par un renforcement des effectifs de notre Police Municipale de 1 agent pour 1000 habitants et si toutes les communes s'engageaient sur cette proportion, le paysage ne serait plus le même.
- Avec des moyens techniques au plus haut niveau : armes, gilets pare-balles, caméras piétons, formations etc...
- Soutenu par un réseau de vidéo protection que nous venons de densifier en 2023.
- Par une présence accrue sur le terrain et un dialogue permanent avec la population ainsi que des actions en coordination avec le commissariat central dans nos quartiers.

La Sécurité est un sujet de préoccupation quotidienne de nos administrés et les évènements tragiques qui ont fait l'actualité toute proche de chez nous, nous confortent sur cette voie et sur les moyens que nous mettons en œuvre mais nous ne pouvons pas recruter des policiers nationaux !

Sur l'Education. Si des enseignants ne sont pas à leur poste à la rentrée, ou pas remplacés parce que l'éducation nationale ne tient pas ses engagements, notre collectivité, elle, tient les siens sur l'entretien des bâtiments scolaires qui est de notre compétence. Nous poursuivrons également nos travaux réguliers sur l'ensemble des établissements sur le volet énergétique avec le groupe Voltaire en 2024 et également sur la végétalisation de la cour.

Nous soutenons aussi financièrement les projets de nos enseignants qui ont toujours d'excellentes idées pour éveiller nos jeunes élèves et les sortir d'un quotidien pour certains, difficile.

Il faut juste nous rendre à cette évidence : une baisse régulière de nos effectifs tant en élémentaire qu'en maternelle.

Baisse que l'on constate aussi au niveau départemental et national.

Il en est de même pour un sujet qui nous tient tous à cœur celui de **la santé**.

Nous avons su être moteur pendant la crise sanitaire pour qu'à chaque sollicitation notre réponse soit largement à la hauteur. Souvenez-vous du centre de dépistage organisé dans la salle Georges Brassens puis du centre de vaccination en lien avec la CPTS sur le site d'ORANGE. Nous avons su mobiliser nos équipements et même au-delà. **Mais pour le reste, nous n'avons pas la main !**

Car J'entends la préoccupation sur le manque de médecin. Au-delà d'être des élus, nous sommes tous des citoyens à part entière avec des besoins. Je constate cette difficulté qui ne permet même pas au médecin partant à la retraite de trouver un remplaçant même lorsqu'ils exercent en maison médicale. Et nous avons de la chance d'en avoir nouvellement installé en début d'année sur la commune qui accepte de prendre de nouveaux patients sans médecin traitant **à condition qu'ils soient Portois.**

Ce soir, Mme PAGES, je souhaite m'adresser à vous, pas uniquement en tant que conseillère municipale du Groupe PORTES CITOYENNE mais en tant que présidente de l'association « pour la création d'un centre de santé public ».

Nous nous sommes rencontrées sur ce sujet en présence de Stéphanie HOUSET le 25 septembre dernier.

Je voudrais vous dire, pour partager avec beaucoup de mes collègues maires, qu'il y a un mercato sur les médecins. Expression qui me vient d'un élu de Saint Vallier, par la concurrence pour remplir des équipements flambants neufs financés en grand renfort d'aides publiques !

A l'évidence vous avez compris que cette carence ne peut se traiter seulement à l'échelle communale. Votre rayon de réflexion porte d'ailleurs maintenant non plus uniquement sur PLV mais sur 7 communes sachant que notre territoire vie santé est composé de 4 communes : Beauvallon, Charmes, Soyons et PLV. Au 31/12/2022 ce territoire est doté de 15 médecins généralistes avec une densité médicale de 8,6 ; légèrement supérieure à la moyenne de la Drôme qui est de 8,4 ; la même qu'au niveau national.

Aujourd'hui ce manque de médecins et soignants, ne permet pas de combler toutes les places disponibles créées un peu partout aussi bien en libéral qu'en structures collectives publiques, privées ou mixtes même si la volonté de l'ensemble des maires de France et de Portes-Lès-Valence, est de permettre une qualité de vie, de soins en particulier au plus proche sur notre territoire.

Pour y arriver, nous devons travailler encore à notre attractivité et nous pouvons nous réjouir de constater que certains indicateurs nous sont plutôt favorables grâce au dynamisme de la population et de la Municipalité.

Cette attractivité se mesure déjà sur le volet économique avec des entreprises qui veulent à tout prix rester sur notre commune malgré leur besoin de s'agrandir et le manque de terrain en proximité. Notre développement continue à l'entrée nord qui déjà s'est transformé depuis l'ouverture d'une 1ère enseigne, les autres interviendront en 2024. Sur les 12 hectares restant. Nous travaillons avec l'agglo qui en est propriétaire, pour que l'aménagement de cette future zone économique puisse voir le jour dans les 2 prochaines années.

Les demandeurs d'emplois sont au nombre de 616 en octobre 2023 exactement le même chiffre qu'en octobre 2022 sachant que nous étions remontés à 640 en août dernier.

Cette attractivité se fait aussi par une offre de logements la plus qualitative possible. Nous constatons que sur ce volet, le bailleur principal DAH, améliore son parc sur PLV programme après programme par des travaux de rénovation énergétique d'envergure : le Fernand Leger en est la dernière illustration. Mais pas que, puisqu'il réalise la construction de 24 logements sociaux neufs en lieu et place de la grande barre des Descartes et qu'il prévoit l'entière requalification du foyer Louise Michel pour proposer 23 logements dédiés à nos seniors. 2024 devrait voir poindre le début des travaux.

En parallèle nous œuvrons pour favoriser l'accès aux logements dans une logique de parcours résidentiel à travers des offres adaptées à tous.

La cession à SDH du gymnase nous permettra en 2024 de voir aboutir le permis de construire des 26 logements. Et par la suite de trouver le cabinet d'urbanisme qui va nous épauler pour dessiner un centre-ville plus vivant.

Pour finir dans ces éléments de contexte, heureusement nous pouvons compter sur des services municipaux impliqués car les investissements nouveaux devraient avoisiner les 6 000 000€. Il faut pouvoir suivre tous les projets à réaliser. Notre fonctionnement quant à lui dépasse les 11 000 000€.

La mise en place des TR que nous avons tous validés lors du dernier conseil municipal a certes un impact financier notable mais il permettra de contribuer à réduire l'impact de la hausse de l'inflation dont font face aussi nos agents »

Suzanne BROT développe ensuite les principaux éléments du rapport d'orientation budgétaire, mettant en exergue la saine gestion dans un contexte toujours difficile.

JM BOCHATON trouve la présentation un peu « light », alors que Portes Citoyenne présenterait un budget 2024 efficace juste et solidaire. Sur le contexte national il dénonce un budget d'austérité proposé par le gouvernement et une ponction permanente sur le dos des français, pointant la fin du bouclier tarifaire, du chèque carburant et comble de la mascarade, la voiture électrique à 100€. Inacceptable alors que les grandes entreprises, y compris celles qui font du bénéfice, continuent d'obtenir des aides publiques, bien souvent sans contrepartie. Tout ceci a un impact sur l'échelon communal, la baisse de la DGF tout comme l'inflation qui frappe la Commune comme le citoyen. Et sans dédouaner les conséquences de la politique nationale, au local, les collectivités participent de ce mouvement, car tout est affaire de choix, un Gymnase plutôt que satisfaire les besoins des habitants. Gymnase pour lequel il faut rajouter 1 million de plus, de quoi financer un centre de santé. Affaire de choix que de faire financer un salon du bien-être par le CCAS.

JM BOCHATON prend acte de la tenue débat, et Portes Citoyenne ne votera pas en février le budget.

Mme GIRARD prend note que cette intervention confirme ce que les élus dénoncent au niveau de l'Etat. Par contre, au local, tout est faux. Le centre de santé de Bourg-Lès-Valence est un centre de santé Départemental, notamment parce que la ville est une des plus concernées du département par la pénurie

de médecins. Le salon du bien-être, bien que sous l'égide du CCAS, ne coûte rien à l'établissement, c'est une manifestation qui s'autofinance. Enfin le million supplémentaire sur les auréats concerne les abords du Gymnase.

JM BOCHATON soutient pour autant que dans le cadre d'un budget contraint tout est affaire de choix, et que la majorité propose une politique d'austérité.

D GROUSSON remarque que dans son intervention, l'opposition parle peu de l'avenir alors que des projets comme le Gymnase ou l'Arborétum construisent l'avenir.

P TRAPIER revient sur le centre de santé public. La question de l'évaluation des besoins lorsqu'on élabore un budget est fondamentale, or la santé est un besoin sur le territoire. L'offre de soins étant altérée, il faut une réponse publique.

G GIRARD conclut en rappelant que faire de la communication dans l'opposition c'est l'usage, mais lorsque l'on est en responsabilité, les choses sont différentes et il faut affronter le réel

Vote :

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat

2- MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET OUVERTURE DES CP 2024 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024- (Rapporteur : S.BROT)

L'autorisation de programme (AP) permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs exercices, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire.

Le montant de l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

L'échéancier des crédits de paiement (CP) fixe les montants pouvant être mandatés chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Ce dispositif est prévu à l'article 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles doivent être votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

La présente délibération a pour objet l'ajustement du montant des deux AP et de la ventilation des crédits de paiements du Budget Principal.

Elle permet ainsi une ouverture des crédits sur l'exercice 2024 avant le vote du Budget Primitif.

1 – Mise à jour des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) :

BUDGET COMMUNAL :

Autorisation de Programme	Montant AP entre 2021 et le 06/02/23	Réalisé de 2021 à 2023	Modification 18/12/2023	Montant AP au 18/12/2023	CP 2024
2021 AP3 01	6 200 000€	4 979 681.10€	1 000 00.00 €	7 200 000.00€	2 220 318.90 €

1801A Equipements Publics Auréats					
2021 AP5 01 2021A Arboretum	670 000€	226 585.86€	130 000.00€	800 000.00€	573 414.14€

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 contre (Portes Citoyenne, Portes 2020)

2 – Ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2024 :

L'Article L1612-1 dispose que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Le tableau ci-dessous ventile les crédits 2024 des différentes AP par chapitre sur le Budget Principal **avant le vote de celui-ci**.

Autorisation de Programme	Chapitre 20	Chapitre 23
2021 AP3 01 1801A Equipements Publics Auréats	1 000.00 €	800 000.00 €
2021 AP5 01 2021A Arboretum	3 500.00 €	25 150.00 €

Les dépenses seront financées par les subventions, les emprunts, le FCTVA et l'autofinancement.

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 contre (Portes Citoyenne, Portes 2020)

3- Dénomination Rue Rose VALLAND - PORTES LES VALENCE - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire propose la dénomination de la voie, afin de revoir la numérotation de rue et alimenter la Base d'adressage Nationale, sur entre autres les parcelles AD0048, AD0130. En effet, pour l'instant, les résidents, entreprises utilisent à la fois et Impasse des aurores et Av du Président Salvador Allende. Cette rue a vocation à terme d'aller de la Rue Paul Eluard à la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Madame le Maire propose donc que cette voie soit dénommée exclusivement « **Rue Rose VALLAND** », 1898-1980, **résistante** française et conservatrice de musée.

Cette nouvelle dénomination de voie permettra l'attribution d'une numérotation de rue à chaque bâtiment et facilitera ainsi la distribution du courrier, la livraison des colis et surtout l'arrivée des secours aux différentes constructions.

Vote :

Approbation par 33 voix pour

4- SOLARHONA – Projets photovoltaïques sur le parking du nouveau gymnase (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en date du 2/10/2023 pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur le parking du nouveau gymnase.

La date maximale de rendu des offres avait été fixée au 20/10/2023 à 12 heures.

A ce jour, seule l'entreprise SOLARHONA s'est présentée comme candidate.

La société SOLARHONA propose que la puissance minimale prévue par le bénéficiaire de l'équipement sur le bien est d'environ cinq cents kilowatts-crête (500 kWc).

La présente promesse est consentie aux fins suivantes :

- Installation d'ombrières photovoltaïques de parking, structures métalliques sur lesquelles sont fixés les modules photovoltaïques
- Réalisation des travaux et aménagement nécessaires à son raccordement au réseau public
- Maintenance et exploitation de l'équipement
- Revente de l'électricité produite.

Son offre comprend :

L'installation et l'exploitation d'ombrières de parking photovoltaïques d'une puissance totale de 500 kWc.

Madame le Maire propose de retenir à titre de redevance le montant global de 105 000 € en un seul versement lors de la mise en service de la centrale photovoltaïque pour une exploitation sur 30 ans

P TRAPIER souhaite connaître le prix de rachat du Kwatt produit. La collectivité n'a pas connaissance de ce prix comme l'explique **A. KOSZULINSKI**, car dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, seul le montant de la prime d'installation (et les caractéristiques techniques validées par Rhovalair, SEM de l'Agglomération) versé à la collectivité apparaît.

Vote :

Approbation par 33 voix pour

5- Approbation du règlement de voirie - (Rapporteur : L. PEMEANT)

Le présent règlement de voirie a pour but de permettre à la Commune d'assumer son « pouvoir de conservation » qui vise à garantir l'intégrité du Domaine Public.

Madame le Maire rappelle qu'il comprend l'ensemble des biens appartenant à la Ville, l'Agglomération, le Département et l'État, affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées.

Il détermine les conditions dans lesquelles le Maire peut décider des modalités d'exécution des travaux de réfection provisoire et définitive.

L'ensemble de ces interventions doivent respecter les normes d'accessibilité, la sécurité et les règles de l'art en vigueur tant pour les usagers du domaine public que pour les entreprises intervenantes.

Vote :

Approbation par 33 voix pour

6- Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus - (Rapporteur : G.GIRARD)

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) (article L. 5211-12-1 CGCT)
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

L'état pour l'exercice 2023, a été communiqué et ne fait pas l'objet d'un vote.

